



**NATIONS  
UNIES**

**HSP**

**HSP/GC/22/2/Add.4**

**UN HABITAT**

Conseil d'administration  
du Programme des  
Nations Unies pour les  
établissements humains

Distr. : Générale  
7 janvier 2009

Français  
Original : Anglais

---

**Vingt-deuxième session**

Nairobi, 30 mars – 3 avril 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

**Rapport du Directeur exécutif**

**Additif**

**Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

On trouvera dans l'annexe à la présente note le rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

---

\* HSP/GC/22/1.

K0950024

160209

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Annexe

# Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement

## Activités dans le domaine de l'environnement urbain

### Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis en 2007-2008 dans le renforcement de la coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Il donne également une vue d'ensemble des principales activités menées dans le cadre de cette coopération.

2. En 2007 et 2008, le PNUE et ONU-Habitat ont continué à étendre et à institutionnaliser leur coopération. Des fonctionnaires des deux programmes se réunissent tous les mois pour coordonner leurs activités et s'entretenir de l'exécution des activités conjointes. En outre, un nouveau cadre de partenariat, appelé Cadre de partenariat 2008-2013, a été élaboré en 2007-2008 et adopté par la direction des deux programmes. En conséquence, un plan d'exécution conjoint axé sur les cinq domaines clés ci-après a été approuvé pour 2008-2009 :

- a) Villes et changements climatiques, plus particulièrement en Afrique;
- b) Ecomobilité;
- c) Gestion des déchets (en particulier à Nairobi);
- d) Villes : diversité biologique et écosystèmes;
- e) Activités conjointes de sensibilisation.

## I. Coopération entre le PNUE et ONU-Habitat

3. Le rôle des villes dans les changements climatiques retient de plus en plus l'attention car elles contribuent pour beaucoup aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Parallèlement, les citoyens sont gravement touchés par les changements climatiques, en particulier dans les pays en développement, à cause par exemple de la destruction de logements et de services de base ainsi que des risques pour la santé. Les villes doivent jouer un rôle majeur dans toute initiative mondiale si l'on veut que celle-ci soit un succès. Il est indispensable qu'elles prennent des mesures concrètes sur le terrain pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger leurs habitants contre les effets des changements climatiques.

4. La recherche de solutions au problème des changements climatiques est liée au développement de moyens d'existence plus durables et à l'amélioration du sort des citoyens. Les préoccupations relatives aux changements climatiques recoupent donc celles qui concurrencent l'environnement urbain : une meilleure qualité de l'air, une utilisation durable des écosystèmes, une énergie plus propre, une gestion améliorée de l'eau et des déchets, notamment des produits chimiques, et de meilleurs systèmes de lutte contre les inondations, tous comportent des avantages à la fois locaux et mondiaux. Le problème consiste à développer des villes qui utilisent les biens et services environnementaux de manière durable, tant à l'intérieur de leurs limites et dans leur voisinage immédiat qu'à l'échelle mondiale.

5. Conscients de cela, ONU-Habitat et le PNUE, les seuls deux organismes des Nations Unies à avoir leur siège dans un pays en développement et à être dotés de mandats complémentaires dans les domaines du développement urbain durable et de l'environnement mondial, coopèrent de façon continue depuis plus de 20 ans. Alors que le PNUE s'attache principalement à intégrer les préoccupations relatives à l'environnement urbain dans l'élaboration des politiques aux niveaux mondial et national, ONU-Habitat favorise une planification et une gestion urbaines durables aux niveaux local et national. Une tâche importante consiste à intégrer la problématique de l'environnement urbain dans les activités des deux programmes.

6. Les deux programmes intensifient leur coopération en vue d'offrir une gamme des services améliorée et plus large aux autorités locales et nationales dans le domaine de l'environnement urbain. Leur but est de permettre aux villes de mieux évaluer et hiérarchiser les problèmes d'environnement locaux et d'avoir leur mot à dire dans le débat environnemental aux niveaux national et mondial, notamment dans des domaines comme les changements climatiques, les sources terrestres de pollution marine et l'utilisation des écosystèmes. Aider les pays et les villes à appliquer les normes, les accords et les conventions mondiaux leur permettront de relier les préoccupations mondiales aux problèmes locaux.

7. En 2007, ONU-Habitat et le PNUE ont élaboré, en consultation étroite avec les clients et les partenaires, le Cadre de partenariat 2008-2013, qui indique comment les deux programmes prévoient, dans les limites de leur mandat, de renforcer leur coopération. Parmi les domaines d'intervention prioritaires figurent la fourniture aux villes d'une assistance technique et d'outils de planification et de gestion de l'environnement ainsi que les problèmes d'environnement urbain (pollution de l'air, transports, énergie, eau et assainissement); la promotion des liens entre les problèmes locaux et mondiaux; la fourniture d'un appui technique aux administrations locales et nationales et le renforcement de leurs capacités pour les problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale; ainsi que la fourniture d'un appui aux autorités locales pour les évaluations environnementales et pour d'autres questions.

**La coopération entre le PNUE et ONU-Habitat a pour objectif général d'intégrer la problématique environnementale dans l'élaboration des politiques urbaines locales, nationales et mondiales, d'incorporer la problématique urbaine dans l'élaboration des politiques environnementales aux niveaux mondial, national et local et de mettre en évidence les liens existant entre les problèmes environnementaux qui se posent aux niveaux local et mondial.**

8. Le PNUE et ONU-Habitat tiennent des réunions mensuelles pour coordonner leur coopération par l'intermédiaire d'un organe appelé Groupe mixte des opérations et de la coordination. Le Groupe a été chargé de coordonner l'élaboration du Cadre de partenariat et constitue le principal instrument de supervision des activités conjointes. Il se compose de fonctionnaires du Groupe de l'environnement urbain du PNUE et du Service de la planification de l'environnement urbain d'ONU-Habitat ainsi que d'autres fonctionnaires du PNUE et d'ONU-Habitat travaillant sur des activités conjointes. Les Directeurs exécutifs adjoints assurent la direction stratégique du Groupe et orientent ses travaux.

## **II. Activités conjointes 2007-2008**

### **A. Activités**

9. Pour l'exercice biennal 2007-2008, les deux unités de l'environnement urbain ont élaboré conjointement des plans de mise en œuvre. A la mi-2008, après l'achèvement du Cadre de partenariat, un plan de mise en œuvre commun complet a été établi pour 2008-2009. Les activités prévues dans ce plan sont axées sur cinq domaines : villes et changements climatiques, transports urbains durables, gestion intégrée des déchets, biodiversité et écosystèmes urbains et activités de sensibilisation.

#### **1. Villes et changements climatiques**

10. Le PNUE et ONU-Habitat ont conclu un mémorandum d'accord tripartite avec l'ICLEI-Autorités locales pour le développement durable, dont un des principaux thèmes est la coopération entre les trois organismes sur la question des villes et des changements climatiques et la fourniture d'un appui au programme « Villes pour la protection climatique » de l'ICLEI.

11. Le PNUE et l'ICLEI ont, en association étroite avec ONU-Habitat, organisé à l'intention des autorités locales une manifestation intitulé « Action locale – Solutions locales » lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007. Cette manifestation de deux jours a rassemblé quelque 150 participants d'organisations et autorités locales, nationales et mondiales pour examiner le rôle des villes en ce qui concerne les changements climatiques et la démarche de l'ONU pour y faire face, y compris en particulier le Protocole de Kyoto. La conférence a formulé des recommandations sur le rôle des villes à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a approuvé une « Feuille de route de Bali à Copenhague ».

12. ONU-Habitat et le PNUE ont organisé conjointement une manifestation parallèle intitulée « Les changements climatiques dans les villes à la feuille de route de Bali à Copenhague » lors de la quatrième session du Forum urbain mondial d'ONU à Nanjing (Chine), le 4 novembre 2008. Cette manifestation parallèle a été très suivie et a aidé les villes et les organisations de représentants des villes à définir des positions pour les conférences des Nations Unies sur les changements climatiques prévues à Poznan (Pologne) et à Copenhague (Danemark), respectivement en décembre 2008 et décembre 2009.

13. Le PNUE et ONU-Habitat ont prêté leur concours pour les « Sessions des autorités locales sur le climat » qui ont eu lieu du 9 au 11 décembre à Poznan lors de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Avant cela, le PNUE et ONU-Habitat avaient collaboré avec l'ICLEI pour une réunion tenue à Genève en vue de définir la position des autorités locales en prévision de cette quatorzième session. Le PNUE et ONU-Habitat ont participé à plusieurs manifestations du système des Nations Unies à Poznan, et notamment à une table ronde des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sur le thème « Agir dans le domaine des changements climatiques : unis dans l'action ».

14. ONU-Habitat a organisé, avec la participation du PNUE, un atelier d'experts de deux jours à Nairobi les 22 et 23 novembre 2007 pour examiner avec des experts et des représentants des villes le rôle qu'ONU-Habitat pourrait jouer en ce qui concerne les changements climatiques. Les résultats de cet atelier ont permis à ONU-Habitat d'élaborer sa stratégie dans le domaine des changements climatiques.

15. Avec l'appui du PNUE, ONU-Habitat a collaboré avec l'ICLEI à l'élaboration d'un « Manuel d'action climatique », guide ressource proposant aux autorités locales, en particulier dans les pays en développement, des politiques, des outils et des pratiques optimales leur permettant de s'engager dans des stratégies d'atténuation et d'adaptation climatiques.

16. Le Service du logement d'ONU-Habitat collabore étroitement avec l'Initiative bâtiments et construction durables du PNUE à la promotion de bâtiments et d'une construction durables, notamment en ce qui concerne l'échange de droits d'émission de carbone, les matériaux de construction durables à bas prix et les techniques de construction dans les pays en développement. Les discussions portent actuellement sur l'élaboration d'une valeur de référence et d'indices pour décrire les processus de construction aux fins de l'atténuation des changements climatiques. ONU-Habitat a participé à la réunion annuelle de l'Initiative (Madrid, 2-4 décembre 2008), au cours de laquelle un plan d'action conjoint sur les villes et les bâtiments durables a été examiné. ONU-Habitat et le PNUE prévoient en outre une réunion commune de groupes d'experts pour examiner les problèmes particuliers auxquels se heurtent les villes des pays en développement dans la promotion de bâtiments durables.

## **2. Transports urbains durables**

17. L'Alliance mondiale pour l'écomobilité, partenariat intersectoriel pour la promotion intégrée de la marche, de la bicyclette et autres moyens de transport non-motorisés ayant des liens avec les secteurs des transports publics, de l'automobile privé, du logement et des services, s'efforce de réduire la dépendance à l'égard de l'automobile privée. Elle a été lancée à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali en décembre 2007. Le PNUE et ONU-Habitat sont tous deux des membres fondateurs de l'Alliance et ont été associés étroitement à la conception et au lancement à cette initiative mondiale.

18. Le PNUE et la Fondation pour l'automobile et la société de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) ont lancé la campagne mondiale « Pour des routes sûres » afin d'améliorer la façon dont les routes sont planifiées, financées et construites, grâce à l'allocation d'un certain pourcentage (10 %) des fonds prévus pour la construction de routes à des installations routières pour les transports non-motorisés. Dans le cadre de l'Alliance mondiale pour l'écomobilité, le PNUE, avec le concours d'ONU-Habitat, prêtera son appui à un groupe de travail sur la campagne en encourageant les membres intéressés de l'Alliance mondiale à y contribuer.

## **3. Gestion intégrée des déchets**

19. Le PNUE et ONU-Habitat sont convenus qu'il conviendrait d'entreprendre au moins une activité conjointe dans le domaine de la gestion intégrée des déchets à Nairobi. A la demande du Gouvernement kényen, le PNUE, en étroite coordination avec ONU-Habitat, aide le conseil municipal de Nairobi à établir un plan de gestion intégrée des déchets solides pour Nairobi. Ce plan permettra de procéder à une évaluation scientifique des caractéristiques et du volume des déchets de la ville, fournira des prévisions au sujet des déchets futurs et évaluera le système actuel de gestion des déchets. Il recommandera en outre des technologies écologiquement rationnelles et un cadre de politique pour

chaque élément de la gestion intégrée des déchets solides. Les premières étapes du plan ont été exécutées; le projet devrait être achevé d'ici la fin de 2009 ou le début de 2010. Il sera procédé à des consultations avec les parties prenantes à chaque stade de l'élaboration du plan. Les résultats seront diffusés aux niveaux régional et national en vue de favoriser la transposition du plan.

#### 4. Diversité biologique et écosystèmes urbains

20. Le PNUE et ONU-Habitat ont soutenu conjointement des initiatives relatives à la diversité biologique et aux écosystèmes urbains. En mars 2007, à Curitiba (Brésil), des maires du monde entier se sont réunis pour examiner le rôle des villes dans la réalisation de l'objectif d'une réduction sensible de la perte de diversité biologique d'ici à 2010. Ils ont échangé des données d'expérience et des pratiques optimales et se sont entendus sur des domaines de collaboration pour l'utilisation durable de la diversité biologique et la réalisation de l'objectif. Ils ont en outre adopté une déclaration dans laquelle ils ont souligné la nécessité de sensibiliser davantage le public et de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

21. A cette réunion, il a notamment été demandé au PNUE, en collaboration avec ONU-Habitat et l'ICLEI, de compiler des études de cas du monde entier sur les villes, les écosystèmes et la diversité biologique. Ces études de cas, réunies dans la collection sur l'action locale pour la diversité biologique : villes et diversité biologique, ont été lancées à la Conférence des maires sur l'action locale pour la biodiversité, tenue en mai 2008 à Bonn (Allemagne), avant le débat de haut niveau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. En outre, le PNUE et ONU-Habitat ont soutenu la position des maires, présentée à la neuvième réunion, qui a débouché sur une décision de la Conférence des Parties relative aux villes, aux autorités locales et à la diversité biologique.

22. Enfin, ONU-Habitat et le PNUE participent conjointement au Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité en vue de coiffer les activités relatives aux villes et à la diversité biologique.

#### 5. Activités de sensibilisation

23. ONU-Habitat et le PNUE publient un bulletin commun sur l'environnement urbain qui est distribué à un réseau de villes et d'institutions partenaires, aux bureaux régionaux et à d'autres parties intéressées. Les quatre numéros parus ont été consacrés aux thèmes suivants : « Renforcement de la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat », « Les villes et la biodiversité », « Les changements climatiques » et « Des villes harmonieuses ». Une autre publication, le rapport intitulé « Villes vivables », conçue avec l'Alliance des villes et l'ICLEI, a été lancée à Bali lors de la session organisée à l'intention des autorités locales parallèlement aux séances de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le PNUE a pris l'initiative d'une publication intitulée « Histoire de deux villes : partenariat pour la durabilité urbaine », qui a été établie conjointement avec ONU-Habitat et l'ICLEI, tandis qu'ONU-Habitat coordonne un guide intitulé « ecoBudget » pour les villes, qui doit être lancé au début de 2009. Les publications conjointes PNUE/ONU-Habitat sont disponibles en ligne aux adresses [www.unhabitat.org/scp](http://www.unhabitat.org/scp) et [www.unep.org/urban\\_environment](http://www.unep.org/urban_environment).

24. En 2008, le PNUE et ONU-Habitat, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ont travaillé à l'élaboration du rapport de 2008 sur l'« Etat des villes africaines : un cadre pour relever les défis urbains en Afrique ». Ce rapport analyse les tendances en matière de croissance, de productivité, de gouvernance et de durabilité environnementale dans les villes et a été lancé durant la quatrième session du Forum urbain mondial tenue à Nanjing (Chine), en novembre 2008. Le premier rapport sur l'état des villes asiatiques, qui complètera le rapport d'ONU-Habitat intitulé « L'état des villes dans le monde », est en préparation. Il couvre la période biennale 2008-2009 et est consacré principalement au thème de l'urbanisation harmonieuse.

25. Le PNUE et ONU-Habitat ont présenté leurs activités conjointes lors d'un certain nombre de réunions comme la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les réunions de la Commission économique et sociale des Nations Unies, le Sommet urbain mondial tenu à Singapour et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, par le biais d'exposés, de publications et d'expositions. La quatrième session du Forum urbain mondial d'ONU-Habitat a eu lieu à Nanjing (Chine), du 3 au 6 novembre 2008. Le PNUE a aidé ONU-Habitat à organiser une des six sessions de dialogue, qui a été consacrée à l'harmonisation des environnements construits et naturel. Certaines villes ont exposé des façons novatrices de prévenir et d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques et de la perte de diversité biologique par des moyens qui font intervenir les citoyens pauvres. Parmi les autres

activités conjointes menées lors de cette session figurait une exposition des publications des deux programmes sur l'environnement urbain.

## **B. Partenariats**

26. En 1996, ONU-Habitat et le PNUE ont lancé le programme Villes durables, qui est devenu un des principaux programmes mondiaux aidant les villes à intégrer les questions d'environnement dans la planification et le développement urbains. Le programme Villes durables recourt à l'approche de la planification et de la gestion de l'environnement, qui vise à renforcer les capacités des autorités et des parties prenantes locales. Au cours de la période 2007-2008, il a apporté une coopération technique à 64 municipalités et 5 pays supplémentaires, ce qui a porté à 144 le nombre de municipalités qui en bénéficient dans 26 pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

27. ONU-Habitat et le PNUE coopèrent également dans le cadre de plusieurs organes interorganisations des Nations Unies comme le mécanisme des Nations Unies pour la coordination interorganisations dans le domaine des ressources en eau, ONU-Energie et le Groupe de la gestion de l'environnement. D'importants efforts collectifs ont été déployés dans le cadre de plusieurs réunions du Groupe de la gestion de l'environnement pour utiliser ce mécanisme de coopération à l'échelle du système dans des domaines comme l'initiative visant à assurer la neutralité de l'ONU en carbone, les objectifs en matière de diversité biologique et les questions foncières. Enfin, ONU-Habitat et le PNUE ont proposé d'accueillir en 2009 un groupe d'appui interorganisations durant la réunion de l'Instance permanente sur les questions autochtones qui doit se tenir cette année à Nairobi.

28. Le PNUE et ONU-Habitat se sont engagés à mettre en œuvre la stratégie de neutralité climatique des Nations Unies et continueront à coordonner leurs efforts dans ce domaine. Le PNUE s'est fixé comme objectif de devenir climatiquement neutre au 1er janvier 2008 et ONU-Habitat prévoit d'y parvenir au 1er janvier 2009. Le PNUE a mis au point des outils de calcul des émissions de gaz à effet de serre dues aux voyages aériens et aux opérations de bureau en vue de leur utilisation par l'ensemble du système des Nations Unies (ils sont disponibles en ligne à l'adresse [www.unemg.org](http://www.unemg.org)). Le verdissage du complexe des Nations Unies de Gigiri à Nairobi est lié au processus de la neutralité climatique car il englobe l'utilisation de l'énergie, l'exploitation des installations, la gestion des déchets, l'utilisation efficace des ressources et la culture de bureau.

29. Le PNUE et ONU-Habitat sont membres tous deux de l'Alliance des villes, coalition mondiale de villes et de leurs partenaires de développement, et coopèrent étroitement au sein du Groupe consultatif de l'Alliance et dans le cadre de projets conjoints. Depuis 2007, le PNUE et l'Alliance des villes s'emploient, avec le concours d'ONU-Habitat, à élaborer un outil destiné à aider les villes à intégrer l'environnement, et notamment ses aspects touchant à la réduction des incidences des changements climatiques, dans les stratégies de développement urbain.

30. L'ICLEI-Autorités locales pour la durabilité est une association internationale d'autorités locales attachée au développement durable. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le PNUE, ONU-Habitat et l'ICLEI ont signé en mai 2006 un mémorandum d'accord tripartite dans le cadre duquel ils travaillent ensemble sur le rôle des villes dans les questions d'environnement mondial et sur la coopération ville-à-ville. Le PNUE, ONU-Habitat et l'ICLEI ont coopéré à l'occasion de nombreuses manifestations et publications (ainsi qu'il est indiqué en détail dans le présent rapport). En octobre 2008, l'ICLEI et le PNUE ont signé un nouvel accord destiné à renforcer encore leur coopération, notamment dans les domaines des changements climatiques, des transports urbains, du développement urbain durable et du renforcement de l'association des réseaux de maires aux activités du PNUE. On compte qu'ONU-Habitat participera à la mise en œuvre de plusieurs de ces activités.

## **C. Faits marquants au niveau régional**

### **1. Afrique : Programme du bassin de Nairobi – Phase III**

31. Depuis 2005, le PNUE et ONU-Habitat collaborent dans le cadre de la phase III du Programme du bassin de Nairobi, programme complet d'un coût de plusieurs millions de dollars qui doit durer quatre ans. Les deux programmes, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont convenus d'un cadre de collaboration qui a facilité un processus dirigé par les parties prenantes et a impliqué le Gouvernement kényen et d'autres acteurs clés. Ce programme a notamment abouti aux résultats suivants : analyse sociale et économique; analyse des structures et des tendances en matière d'établissements humains ainsi que de la répartition spatiale des infrastructures, des services sociaux et des caractéristiques physiques/naturelles à l'intérieur du bassin de Nairobi; mise en place du système intégré de gestion de l'environnement pour le bassin de Nairobi

au sein du conseil municipal de Nairobi; et mise en œuvre d'un projet de démonstration faisant appel à l'approche de la planification et de la gestion de l'environnement.

## 2. **Asie et Pacifique : renforcement des capacités institutionnelles des Philippines en matière d'adaptation aux changements climatiques**

32. Aux Philippines, le PNUE et ONU-Habitat participent à l'exécution d'un programme conjoint financé par le Fonds espagnol pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Signé en août 2008, ce programme de trois ans vise à intégrer la réduction des risques climatiques dans les principaux plans nationaux et certains plans locaux de développement; à renforcer les capacités nationales et locales en matière d'élaboration, de gestion et d'administration de plans, de programmes et de projets portant sur les risques liés aux changements climatiques; et à améliorer les mécanismes d'adaptation grâce à des projets pilotes de démonstration dans ce domaine.

33. Le PNUE, conjointement avec le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture comme principaux organismes d'exécution, a fourni des apports techniques pour permettre à ce programme de tirer parti des progrès les plus récents de la recherche scientifique et des meilleures pratiques suivies dans le monde entier. ONU-Habitat exécute un des projets pilotes prévus au titre de ce programme, qui s'intitule « Concevoir et construire avec la nature : présentation d'un établissement humain réfractaire aux changements climatiques à Sorsogon City », qui démontrera la conception et le développement d'une communauté urbaine modèle disposant de l'infrastructure sociale appropriée.

## 3. **Amérique latine et Caraïbes : « Stratégie environnementale urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes »**

34. Le projet intitulé « Stratégie environnementale urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes », établi conjointement par les bureaux régionaux du PNUE et d'ONU-Habitat, a offert un solide cadre d'appui qui a renforcé la portée et la pertinence de l'initiative pour les villes lancée par le PNUE dans la région dans le cadre du processus du rapport sur L'Avenir de l'environnement mondial (GEO). Aux évaluations conjointes de l'environnement urbain (GEO-Villes) qui sont en préparation, succéderont des plans pour la mise en œuvre d'Action 21 à l'échelle locale et des propositions relatives à des projets d'intervention.

35. A la suite de cette collaboration, l'équipe cubaine a transposé ce qui avait été fait pour la ville de Cienfuegos en établissant des rapports GEO-Villes pour deux autres villes, Holguín et Santa Clara. Loja et Esmeraldas (Equateur) se servent de leurs rapports GEO comme outils importants de planification et de prise de décisions en matière d'environnement. A Arequipa (Pérou), l'équipe a établi des plans d'action et un système d'informations environnementales pour la ville. Au Chiclayo (Pérou), le processus GEO-Villes a débouché sur un plan d'action relatif aux déchets. Des rapports GEO-Villes supplémentaires ont été lancés pour Lima-Callao (Pérou) et la zone métropolitaine de Costa Rica et sont en cours d'établissement pour cinq autres villes (Ponta Porã, Marabá, Beberibe et Piranhas au Brésil, ainsi que Cartagena en Colombie).

36. Les Bureaux régionaux du PNUE et d'ONU-Habitat examinent de nouvelles initiatives en vue de la prise en compte des questions de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation en matière de changements climatiques lors de l'élaboration de profils de l'environnement urbain.

## III. **Coopération future**

37. Dans les années à venir, la coopération sera axée sur la mise en œuvre du Cadre de partenariat 2008-2013, et en particulier du plan conjoint de mise en œuvre pour 2008-2009. Ce plan porte sur cinq activités/domaines :

- a) Villes et changements climatiques, plus particulièrement en Afrique;
- b) Alliance mondiale pour l'écomobilité, en particulier fourniture d'un appui pour l'infrastructure destinée aux transports non-motorisés;
- c) Amélioration de la gestion des déchets solides à Nairobi;
- d) Promotion de la diversité biologique et des écosystèmes urbains;
- e) Activités conjointes de sensibilisation.

38. L'accent sera mis tout particulièrement sur le rôle des villes dans les changements climatiques. ONU-Habitat fournit directement un appui à des villes pour faire face aux changements climatiques dans le cadre du Réseau pour un développement urbain durable, et plus spécialement de l'Initiative « Les villes face aux changements climatiques ». Parmi les activités prévues figurent l'organisation de réunions avec les partenaires, la publication de bonnes pratiques ainsi que la mise au point de formations et de produits du savoir dans le domaine des changements climatiques à l'intention des décideurs et des planificateurs locaux. Ce projet serait exécuté en étroite coopération avec le PNUE.

39. Le PNUE continuera à mettre en évidence le rôle important que jouent les villes aux niveaux mondial, national et local dans la lutte contre les changements climatiques. Avec le soutien d'ONU-Habitat, il continuera à appuyer les réseaux de villes, comme l'ICLEI, en vue de promouvoir leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques, notamment dans le cadre d'une conférence de maires qui se tiendra pendant et avant les sessions des autorités locales sur le climat prévues pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, devant avoir lieu à Copenhague en 2009.

40. En outre, de nouveaux efforts seront faits pour aider des villes de pays en développement à s'adapter aux changements climatiques. Ainsi, on renforcera les liens avec le PNUD en vue d'appuyer conjointement le renforcement des capacités au niveau infranational. Le PNUE et ONU-Habitat sont idéalement placés pour traiter des liens entre les plans et les initiatives d'adaptation aux niveaux mondial et national avec ceux prévus au niveau local.

---